Société Générale SCF **ETATS FINANCIERS ET ANNEXES AU 30 JUIN 2008**

- A -	BILAN .	AU 30 JUIN 2008	3 à 4
- B -	COMPT	E DE RESULTAT AU 30 JUIN 2008	. 6
- C -	HORS E	BILAN AU 30 JUIN 2008	. 8
- D -	ANNEX	ES AUX COMPTES SOCIAUX	10 à 13
- E -	NOTES	AUX ETATS FINANCIERS	15 à 25
	Information	ons sur le Bilan	
	Note 1 :	Créances sur les établissements de crédit par durée de vie résiduelle	15
	Note 2:	Immobilisations corporelles et incoprorelles, Etat des mouvements par catégories	16
	Note 3 :	Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation	17
	Note 4 :	Dettes représentées par un titre ventilées selon la durée résiduelle	18
	Note 5:	Comptes de négociation, autres passifs et comptes de régularisation	19
	Note 6:	Evolution des capitaux propres	20
	Informatio	ons sur le Compte de Résultat	
	Note 7:	Produits et charges d'intérêts	21
	Note 8 :	Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire	22
٠	Note 9 :	Charges générales d'exploitation	23
	Note 10 :	Impôt sur les Sociétés	24
	Informatio	ons sur le Hors-Bilan	
	Note 11 :	Engagements de financements, sur instruments financiers et autres engagements	25

A- BILAN AU 30 JUIN 2008

ACTIF			
37 - 73 - 734 - 300 - 73 - 734 - 300 - 73 - 734 -	(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			F0.400
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	Note 1	1 054 747	50 160
A VUE A TERME		882 1 053 865	98 50 063
CREANCES SUR LA CLIENTELE	-	-	-
CREANCES COMMERCIALES AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		- - -	- - -
AFFACTURAGE			-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		-	-
PROMOTION IMMOBILIERE		-	-
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TER	ME		-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		-	-
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D' ACHAT		-	-
LOCATION SIMPLE		-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 2	2	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-	-
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	- ,
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		-	-
AUTRES ACTIFS	Note 3	1	_
COMPTES DE REGULARISATION	Note 3	o	-
TOTAL DE L'ACTIF		1 054 751	50 160

PASSIF			
(e	n Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
BANQUES CENTRALES , C.C.P.		-	-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	*	-	-
A VUE		-	m
A TERME		-	-
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE			-
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL		-	-
A VUE		-	-
A TERME		-	-
AUTRES DETTES		- :	-
A VUE		-	-
A TERME		-	-
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRES	Note 4	998 645	
BONS DE CAISSE		-	-
TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE ET TITRES		-	-
DE CREANCES NEGOCIABLES		-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		998 645	-
AUTRES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		-	-
		-	-
AUTRES PASSIFS	Note 5	756	53 _
COMPTES DE REGULARISATION	Note 5	4 855	2
		-	-
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		-	-
		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-	-
		-	-
DEPOTO DE CADANTIE A CADACTERIA MUTUE		-	-
DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL		- -	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		-	- -
		-	-
DETTES SUBORDONNEES		-	-
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	Note 6	- 50 495	50 105
STATISTICS TO THE TREE TREE TO THE TREE TREE TREE TREE TREE TREE TREE	140.00	00 400	00 100
CAPITAL SOUSCRIT		50 000	50 000
PRIMES D'EMISSION		=	-
DE0501/50		_	
RESERVES		5	-
ECARTS DE REEVALUATION		-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES		-	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		_	-
REPORT A NOUVEAU		99	- 2
RESULTAT DE L'EXERCICE		390	107
TOTAL DU PASSIF		1 054 751	50 160
			00 100

B-COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2008

	COMPTE DE RESULTAT			
		(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
+	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	Note 7	4 722	163
	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	Note 7	0	0
۱.	AUTRES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	Note 7	185	
+/-	OPERATIONS SUR TITRES A REVENUS FIXES	Note 7	3 315	
+/-	OPERATIONS DE PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES			
+	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE			1
+	COMMISSIONS (PRODUITS)			}
-	COMMISSIONS (CHARGES)			
+/-	*······			1
+/-	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILE	:S	0	0
+	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note D	1	
•	AUTRES CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	Note 8		
	PRODUIT NET BANCAIRE		1 221	163
_	CHARGES GENERALES D' EXPLOITATION	Note 9	635	3
-	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		0	
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		586	160
+/-	COÛT DU RISQUE		-	-
	RESULTAT D'EXPLOITATION		586	160
+/-	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES			
	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		586	160
+/-	RESULTAT EXCEPTIONNEL			
+/-	IMPÔT SUR LES BENEFICES	Note 10	- 195	- 53
+/-	DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES			
	RESULTAT NET		390	107

C- HORS BILAN AU 30 JUIN 2008

HORS BILAN			
	(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
ENGAGEMENTS DONNES		1 000 000	-
HP01- ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	•	0	
HP02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	
HP03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	:
HP04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	Note 11	1 000 000	
HP05 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		0	
ENGAGEMENTS RECUS		7 951 062	-
HA01 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	Note 11	5 000 000	
HA02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	
HA03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	
HA04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	Note 11	1 000 000	
HA05 - AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	Note 11	1 951 062	

D- ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

PRINCIPES COMPTABLES & METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels de SG SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRB n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par le règlement 99-04 et le règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par les règlements 2004-16 et 2005-04, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis par la profession bancaire française.

Les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Selon l'Art 515-13, SG SCF est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du code de commerce dont relève SG SCF;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus sur les créances sont inscrits dans les comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

En application du règlement CRC N° 2002-03 modifié par le règlement CRC N°2005-03 pour les entreprises relevant du CRBF. SG SCF considère une créance comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non recouvrement;
- un risque avéré sur la contrepartie (procédure d'alerte...)
- l'existence d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, ce règlement introduit une nouvelle catégorie de créances douteuses : les créances douteuses compromises. Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Ce règlement prévoit également l'identification des encours restructurés à des conditions hors marché.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100% conformément à la règle bancaire en vigueur.

Portefeuille titres

Le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire modifié par le règlement 2005-01 du comité de la réglementation comptable et l'instruction 90-03 de la Commission bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- la nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut être fixe ou variable.
- Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêt fixe et des titres participatifs institués par la loi du 3 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.
- Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.
- -l' intention de détention : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille,

autres titres détenus à long terme. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre. Dans le cadre de son activité, SG SCF est susceptible de comptabiliser des titres d'investissement et de placement.

L'enregistrement comptable des titres est effectué lors du transfert de propriété qui généralement correspond à la date de règlement et de livraison. Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

b) Titres de placement

Les titres comptabilisés en placement sont des valeurs sûres et liquides, au sens des valeurs de remplacement prévues par les dispositions de l'art L.515-17 du Code monétaire et financier et du décret 99-710 du 3 août 1999.

* Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Au 30 juin 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

* Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation et, dans le cas de titres côtés, des cours de bourse les plus récents. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la

différence, cette provision peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et ne peuvent venir compenser les moins-values des autres titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat "Résultat net des opérations financières».

Au 30 juin 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

c) Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore de les protéger par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

Ils sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement et ne donnent pas lieu à constitution d'une dotation pour dépréciation, hormis lorsqu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur ou de revente avant l'échéance

Au 30 juin 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes: dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension livrées sur titres avec les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur l'ensemble de ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts servis sur les titres émis sont inscrits en charges d'intérêt dans la rubrique « Intérêts et charges assimilés ».

Au titre de l'art L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont définies par le règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable relatif aux passifs est applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

En application de ce règlement, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés précisément. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations en Hors Bilan

En l'absence de précision règlementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors bilan dans un compte de garantie reçue.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

Ce poste regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

Risque de crédit

Le règlement CRC n°2002-03 (article 13) relatif au traitement comptable du risque de crédit, prescrit de constituer en valeur actualisée les provisions couvrant les pertes attendues sur les encours douteux et douteux compromis.

Charge fiscale

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3% et de 0% pour les plus values à long terme exceptées la quote-part de 5% imposée au taux de droit commun.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les Bénéfices des sociétés de 3,3 % après abattement de 763.000 EUR.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Ces opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan; ce montant représente le volume des opérations en cours; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Opérations de couverture affectée :

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc), ils sont comptabilisés en " résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits « prorata – temporis » au compte de résultat. Ils sont inscrits en " résultat net des opérations financières " dans la rubrique " résultat sur instruments financiers à terme ".

E-NOTE AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SELON LA DUREE DE VIE RESIDUELLE

(en Milliers d'Euros)			90-uiní			décembre-07
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	Total
Créances à vue						
Comptes ordinaires débiteurs	882		•	ı	882	86
Comptes et prêts au jour le jour		1	ı	•	ı	
Créances rattachées	1	1	ı	•	ı	
Sous-Total	882	1		•	882	86
Créances à terme						
Comptes et prêts à terme			1 000 000	49 000	1 049 000	49 900
Créances rattachées			3 628	1 237	4 865	163
Sous-Total	ı	•	1 003 628	50 237	1 053 865	50 063
Total Général	882	,	1 003 628	50 237	1 054 747	50 160

NOTE 2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ETAT DES MOUVEMENTS PAR CATEGORIES

Net Bilan	décembre-07		•	•	1	ı		
Net Bilan	Juin-08	2	•	2	•	•	•	2
	Montants au 30-juin-08	0		0		ı	I	0
TS	Reprises	•						I
AMORTISSEMENTS	Virement de poste	•			ı			
AMO	Dotations	0		0.4	,	1		0
	Montants au 31-déc07	1		1	•	1	ı	
	Valeurs brutes 30-juin-08	က	ŧ	က	•	J	;	က
Ш	Cessions	•	ı	I	•		·	f
ACTIF IMMOBILISE	Virement de poste	•	ı	'	x			-
АСТІ	Acquisitions	3	ı	ന	•	ı	ı	3
	Valeurs brutes 31-déc07	•	•	ı	•	1	·	1
(en Milliers d'Euros)		IMMOB. INCORPORELLES	Immob, incorp. En cours	Immob.incorp Logiciels externes	IMMOB, CORPORELLES	Agencements	Matériel informatique, Mobilier	Total Général

NOTE 3 COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
COMPTES DE NEGOCIATION		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse	-	
Sous-Total	-	-
AUTRES ACTIFS		
Primes sur instruments conditionnels achetés		
Dépôt de garantie versés pour compte propre		
Autres débiteurs divers (TVA à récupérer)	1	
Créances rattachées		
Sous-Total	1	-
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	·	
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction		
Charges constatées d'avance	0	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Produits à recevoir		
Comptes de régularisation divers		
Sous-Total	o	-
Total Général	1	-

NOTE 4

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE VENTILEES SELON LA DUREE RESIDUELLE

(en Milliers d'Euros)	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30-juin-08	Total au 31-déc-07
Bons de Caisse	-	-	-	-	-	_
Tiltres du marché interbancaire et titres de créances négociables					-	-
Emprunts obligataires			995 391		995 391	-
Dettes rattachées aux emprunts obligataires		3 253			3 253	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	•	-	
Total dettes représentées par un titre	-	3 253	995 391	-	998 645	-

NOTE 5 COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
COMPTES DE NEGOCIATION		
Comptes de règlement relatifs aux opérations		
sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse		
Sous-Total	<u>-</u>	-
AUTRES PASSIFS		
Primes sur instruments conditionnels vendus		
Dettes sur titres de transaction empruntés		
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts		
Fournisseurs	560	2
Dettes sociales & fiscales	-	-
Impôt sur les sociétés	195	53
Autres créditeurs		
Sous-Total	756	55
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Comptes d'ajustement sur devises	-	-
Comptes d'ajustement sur intruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors-bílan		
Produits constatés d'avance		
Gains à étaler	4 606	
Charges à payer	249	
Comptes de régularisation divers		
Sous-Total	4 855	•
Total Général	5 611	55

NOTE 6

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société s'élève à 50 000 000 Euros et est composé en 5 000 000 actions de valeur nominale de 10 euros

(en Milliers d'Euros)	Situation nette au 31 décembre 2007	Affectation du résultat 29/05/2008	Situation nette au 30 Juin 2008
Capital social	50 000		50 000
Prime d'émission		-	
Sous-Total	50 000	-	50 000
Réserve légale		5	5
Autres réserves		-	
Report à nouveau	- 2	101	99
Sous-Total	- 2	107	105
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	49 998		50 105
Distribution		•	
Résultat de l'exercice	107	-	390
Total des capitaux propres	50 105	-	50 495

NOTE 7
PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(en Milliers d'Euros)	Charges		Pro	oduits	Solde juin-08	Solde déc-07
	juin-08	déc-07	juin-08	déc-07	Total	Total
Opérations avec les Ets de crédit						
Intérêts sur les comptes courants Intérêts sur prêts et emprunts à terme Intérêts sur prêts et emprunts indexés Opérations sur titres	0 - -	0	4 4 718	163	4 4 718 -	- 0 163
Sous-total	0	-	4 722	163	4 722	163
Opérations avec la clientèle	111111111111111111111111111111111111111					
Intérêts sur les comptes courants Intérêts sur prêts et emprunts à terme Intérêts sur prêts et emprunts indexés Opérations sur titres						
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe				***************************************		
Intérêts sur titres de transaction Intérêts sur titres de placement	3 253				3 253	
Charges sur dettes constituées par des titres	61				61	
Sous-total	3 315	-	-	-	3 315	-
Autres intérêts, charges et produits assimilés						
Intérêts sur emprunt et prêt de titres Charges diverses s/opérations s/ titres Produits divers s/opérations s/ titres	3 503		3 317		3 503 3 317	:
Sous-total	3 503	-	3 317	-	185	-
Total Général	6 818	-	8 039	163	1 222	163

NOTE 8

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers d'exploitation bancaire		
Total	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	1	
Charges diverses d'exploitation bancaire	1	-
Total	1	-

NOTE 9
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE Autres produits	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	635	3
FRAIS DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales Impôts, Taxes et versements assimilés Rémunérations variables	-	-
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS Impôts et taxes Services extérieurs hors prestations du groupe Services extérieurs facturés par le groupe	4 85 546	0 2 1
Total Général	635	3

Note 10

IMPOT SUR LES SOCIETES

(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
Résultat comptable avant impôts Ventilation de la charge d'impôt	586	160
Charge fiscale courante Subvention d'IS du groupe d'intégration fiscal Charge fiscale sur résultat exceptionnel Ajustements N-1	- 195	- 53

La SG SCF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er Janvier 2005.

NOTE 11

HORS BILAN
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS

(en Milliers d'Euros)	juin-08	décembre-07
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements reçus d'Etablissements de crédit	5 000 000	
Engagements donnés aux établissements de crédit		
Sous-Total	5 000 000	-
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		
Engagement reçus s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	1 000 000	
Engagement données s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	1 000 000	
Sous-Total	-	-
AUTRES ENGAGEMENTS		
Autres valeurs reçues en garantie : Autres Communes Départements Etablissements publics de santé Groupements de communes Prêts garantis par les collectivités locales Régions Syndicats	42 847 217 490 507 226 257 735 263 585 22 624 337 604 301 951	
Sous-Total	1 951 062	
Total Général	6 951 062	

Les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés aux collectivités sont enregistrées en hors bilan en compte "Autres valeurs reçues en garantie